

## Formulaire de souscription

A utiliser jusqu'au 26 mars 2007 à 16h

**Pour souscrire vos actions DreamNex au prix d'admission, complétez ce formulaire et transmettez-le dès aujourd'hui à votre intermédiaire financier. Vos titres seront alors livrés directement sur votre compte.**

### ORDRE DE SOUSCRIPTION

#### Informations relatives à l'émetteur

Nom : DreamNex  
Mnemo : DNX  
Code ISIN : FR0010436584  
Cotation : Eurolist by Euronext Paris  
Première cotation : 27 mars 2007  
Procédure : Offre à Prix Ouvert  
Fourchette indicative : 30,13 € - 35,02 €

#### Informations relatives au souscripteur

(à compléter)

Nom, prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Numéro de compte : \_\_\_\_\_

#### Ordre

(à compléter, dater et signer)

Je souhaite souscrire par la présente \_\_\_\_\_ actions de la société DreamNex dans le cadre de l'Offre effectuée préalablement à l'admission des actions de la société DreamNex sur Eurolist by Euronext Paris.\*

*\* Les ordres seront exprimés sans limitation de prix et seront réputés stipulés au prix de l'Offre à Prix Ouvert ; ces ordres seront encadrés par la fourchette indicative de prix qui a été fixée de 30,13 € - 35,02 € par actions*

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :

Un prospectus a été visé par l'AMF le 9 mars 2007. Des exemplaires du prospectus, composé du document de base enregistré le 22 février 2007 sous le numéro I.07 - 060 par l'Autorité des Marchés Financiers et de la note d'opération ayant reçu le visa numéro 07-079 en date du 9 mars 2007, sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de DreamNex, 496 avenue Francis Perrin - 13790 Rousset et d'ARKEON Finance, 27, rue de Berri - 75008 Paris, ainsi que sur les sites Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)), de DreamNex ([www.dreamnex.com](http://www.dreamnex.com)) et d'ARKEON Finance ([www.arkeonfinance.fr](http://www.arkeonfinance.fr)).

Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à porter leur attention sur les risques décrits dans le chapitre 4 du document de base et dans le paragraphe 2 de la note d'opération.

#### Important : il est précisé :

- qu'un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat. Celui-ci devra être confié à un seul intermédiaire financier
- que le montant des ordres n'est pas limité
- qu'au cas où l'application du ou des taux de réduction n'aboutirait pas à un nombre entier d'actions, ce nombre serait arrondi au nombre entier inférieur
- que les ordres d'achat seront irrévocables

**Attention : pour pouvoir être pris en compte, cet ordre doit avoir été enregistré par votre intermédiaire financier au plus tard le 26 mars 2007 à 16h.**

Pour gagner du temps, si les conventions que vous avez avec votre établissement financier le permettent, n'hésitez pas à lui transmettre votre ordre par téléphone ou par internet